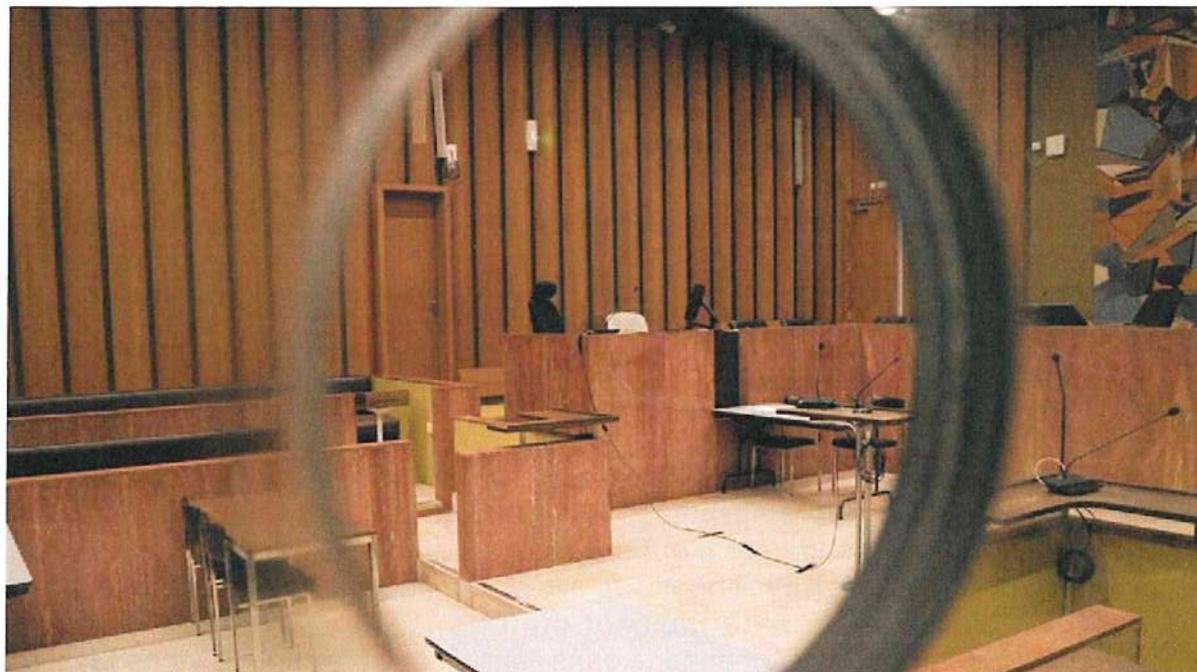


## Viol de sa belle-fille et violences sur des enfants en Vendée : le « double discours » de l'accusé

Jeudi 27 février s'est ouvert le procès d'un homme 64 ans devant la cour criminelle de la Vendée. Accusé de violences habituelles sur les enfants de sa compagne et du viol de sa belle-fille, le sexagénaire s'est contredit à plusieurs reprises dans la matinée. Jetant le voile d'un « double discours » sur des faits qu'il continue, en partie, de nier.



Le sexagénaire a été condamné en 2002, par la cour d'assises du Rhône, pour le viol de sa belle-fille de l'époque. Des faits qu'il avait également niés. | OUEST-FRANCE Ouest-France

**Sacha MARTINEZ.**

Publié le 27/02/2025 à 14h01

« **Vous savez monsieur, le double discours, c'est savonneux** », prévient Anne Haye, présidente de **la cour criminelle de la Vendée**. Ce jeudi 27 février, le procès d'un homme de 64 ans accusé de violences habituelles sur les enfants de sa compagne et du viol de sa belle-fille, alors âgée de 13 ans, s'est ouvert à La Roche-sur-Yon. Durant cette première matinée d'audience, la cour s'est attachée à comprendre la personnalité du sexagénaire. Et déjà, l'ombre de mensonges et de manipulation plane sur l'affaire.

Le teint cireux, mains agrippées à la barre, l'accusé a tenté de moduler ses réponses pour satisfaire son auditoire. « **Vous avez un problème avec l'alcool ?** », l'interroge la présidente. « **Oui, depuis que je me suis engagé dans l'armée à 17 ans. Ça me rend un peu violent.** » Un silence. « **Violent tout court si vous préférez.** » Et Anne Haye de l'interrompre : « **Je ne préfère rien.** » Derrière cet alcool violent, les gendarmes ont découvert des cadenas aux fenêtres de la maison. Des portes qui ne se ferment que de l'extérieur. Et des coups, décrits par les enfants.

## « On est dans l'ordre du tyran domestique »

Deux signalements des établissements dans lesquels ils étaient scolarisés ont alerté la justice. Il faut dire que la famille n'était pas inconnue. Les enfants avaient déjà été placés à deux reprises. Mais lors des enquêtes judiciaires, ils s'étaient toujours tus. Cette fois, ils ont raconté les gifles, les cheveux tirés, les enfermements, les coups de pied et les punitions que leur beau-père leur faisait subir. Par exemple : manger en moins de 30 minutes au risque de vomir. Si cela arrive, ils doivent manger leur vomi. Profitez-vous de vos avantages abonné(e)s ?

Places de concerts, de matchs, livres... ils vous attendent sur LaPlace **J'y vais**

**« On est dans l'ordre du tyran domestique, c'est un petit enfer au quotidien »**, résume Jean-Albert Meynard, l'expert psychiatre. En garde à vue, comme devant les experts, le beau-père ne reconnaît que des « bousculades ». Il tente même de reporter la faute sur les enfants. **« Si j'étais plus strict avec eux, c'est parce qu'ils faisaient des bêtises »**, assurait-il devant la psychologue. Pour elle, il s'agit d'une position de défense ou de déni. **« Il rapporte tout à lui-même et est incapable de se remettre en cause. »**

## L'accusé a tenté de construire la famille qu'il n'a jamais eue

Ces failles narcissiques, elles s'expliquent par le parcours de l'accusé. Enfant d'un père alcoolique et d'une mère absente, il a vécu jusqu'à 12 ans chez des nourrices. L'été, il vivait chez son grand-père **« qui fracassait »** sa grand-mère. Une fois revenu vivre chez sa mère à Lyon, il avait appris qu'elle s'adonnait à la prostitution pour payer les factures. **« J'étais entré à un moment où il ne fallait pas »**, résume-t-il, sans émotion. Alors, à 17 ans, il s'était engagé dans l'armée et s'était trouvé « une famille » selon ses propos devant l'enquêtrice de personnalité.

À la barre, pourtant, il assure avoir mal vécu sa mission au Tchad. **« Vous avez tué ? »**, le presse son avocat, Cédric Robert. **« Quand on tire au lance-roquette sur une maison... »** La réponse reste en suspens. Par la suite, l'accusé a tenté de fonder une famille. **« Chaque fois, il s'est confronté à son propre échec en raison de sa violence »**, constate l'enquêtrice de personnalité. Résultat : sept enfants issus de trois compagnes différentes. **« N'est-ce pas à cause de ses carences dans l'enfance ? »**, demande Cédric Robert. Jean-Albert Meynard tranche : **« La carence est ce que l'on en fait. »**

newsletter

Newsletter La Matinale

Recevez l'essentiel de l'actualité nationale et internationale. **Je m'inscris**

## Le sexagénaire déjà condamné pour le viol d'une belle-fille mineure

Quelques mois après son incarcération pour violences, un nouveau signalement arrive à la justice. Sa belle-fille, qui a peur d'être enceinte, dénonce des faits de viol. Là encore, l'intéressé nie. Problème, il a déjà été condamné pour des faits identiques par la cour d'assises du Rhône en 2002. Accusé du viol de sa belle-fille de l'époque, il avait nié les faits avant d'être condamné à dix ans de réclusion criminelle. **« Aujourd'hui, vous en dites quoi monsieur ? »**, questionne la

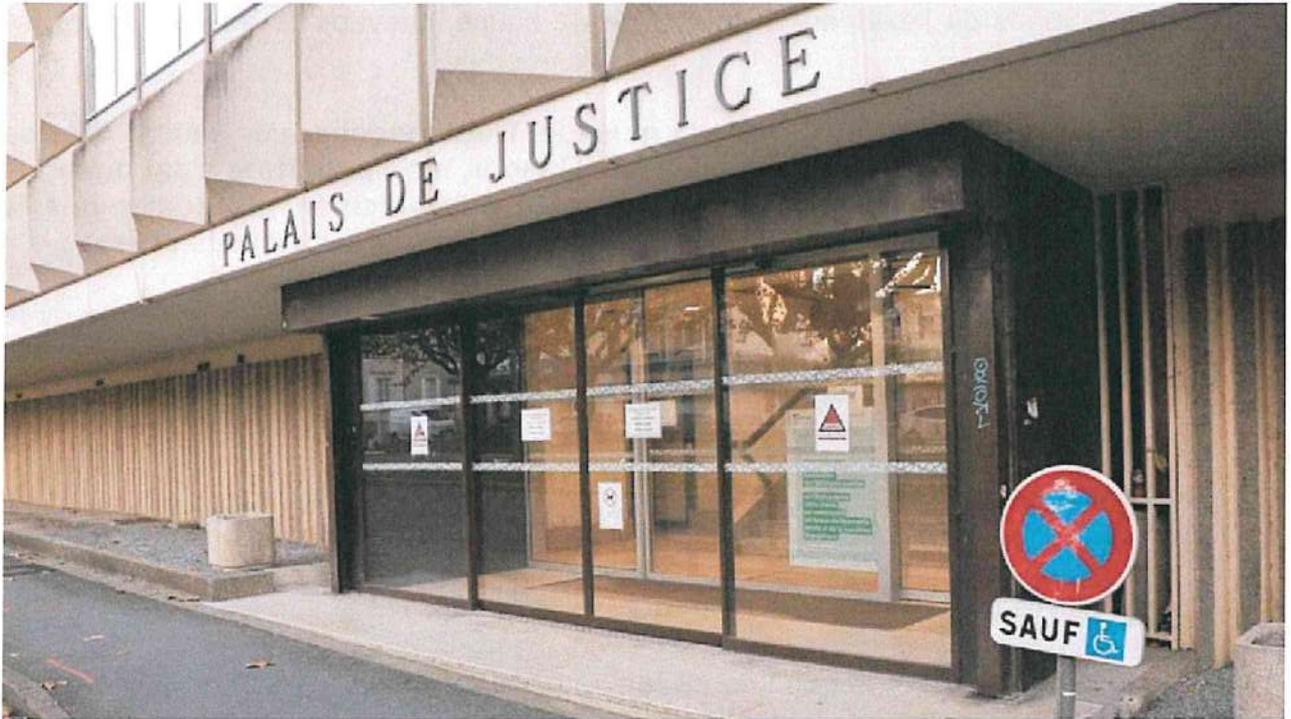
présidente. « **Je ne m'en souviens pas, mais c'est possible** », souffle-t-il. Même réponse, malgré l'insistance de son avocat.

Reste un point qui fait l'unanimité. L'accusé est un « **bosseur** ». Cariste chez Atlantic pendant près de dix ans, il avait obtenu sa mutation de Lyon vers la Vendée, il y a quelques années. « **C'était pour échapper à la justice qui vous connaissait bien dans le Rhône ?** », s'enquiert Anne Haye. « **On voulait repartir de zéro** », admet l'accusé.

Dans sa jeunesse, il avait déjà quitté un travail du jour au lendemain. À la barre, il assure que c'était à cause de son beau-frère, lui aussi employé, avec qui il ne s'entendait plus. Aux experts, à cause de son ex-femme, également employée, qui se faisait « **draguer** » au travail. « **J'avais peur que ça dégénère** », avouait-il devant l'enquêtrice de personnalité. Un double discours, là encore.

## « Il me disait de me taire » : un « tyran domestique » accusé des viols de sa belle-fille en Vendée

Premier jour du procès du beau-père accusé de viols sur sa belle-fille et de violences sur les enfants de sa compagne devant la cour criminelle de la Vendée. Le côté manipulateur du sexagénaire a tranché avec la franchise des enfants.



Le sexagénaire avait déjà été condamné pour des faits identiques par la cour d'assises du Rhône en 2002. | OUEST-FRANCE

Ouest-France

**Sacha MARTINEZ.**

Publié le 27/02/2025 à 20h03

**Journal numérique**

Au fil de l'audience, le visage de l'accusé n'a cessé de s'affaisser. Sorte de bougie de cire sous l'effet de la chaleur. Ou de la honte, peut-être. Pas une fois, il n'a levé la tête lorsque la présidente de la cour criminelle, Anne Haye, a lu les déclarations de sa belle-fille.

« Les relations sexuelles, c'est quand maman partait au magasin. Il me déshabillait de force, il disait que j'étais sa deuxième femme. Il me disait de me taire pour que personne ne nous entende. » Voilà ce que cette adolescente, âgée de 12 ans et incapable de parler, avait réussi à coucher sur le papier.

« Il », c'est le beau-père de l'adolescente. Au premier jour de son procès devant la cour criminelle de la Vendée, jeudi 27 février 2025, cet homme de 64 ans est apparu comme un grand manipulateur. Jean-Albert Meynard, expert psychiatre, le décrit comme un « tyran domestique » qui a fait vivre « un petit enfer quotidien » à sa famille.

Profitez-vous de vos avantages abonné(e)s ?

Places de concerts, de matchs, livres... ils vous attendent sur LaPlace [J'y vais](#)

### **Repas minutés, fenêtres cadénassées, cheveux rasés...**

Un euphémisme, à écouter le témoignage du beau-fils de l'accusé. À la barre, avec force de détails et un sourire déconcertant, il a raconté son enfance sous « **les règles** », ou le plutôt le joug, du sexagénaire. Repas minutés, fenêtres cadénassées, portes fermées de l'extérieur la nuit, pluie de coups, cheveux rasés pour éviter les poux...

**« Avec ma sœur, on devait faire le ménage. Nous occuper des petits. S'ils se faisaient mal, ça nous retombait dessus. Un jour, mon petit frère s'est ouvert la lèvre. J'ai su que ça allait être chaud. J'ai pris tellement de coups que le lendemain, j'avais le dos de toutes les couleurs »**, lâche-t-il, presque absent.

La violence, l'accusé en est un pur produit. Fils d'un père alcoolique et d'une mère prostituée, il a vécu jusqu'à 12 ans chez des nourrices. Chaque été, il partait chez son grand-père « **qui fracassait** » sa grand-mère. Et s'était engagé dans l'armée dès ses 17 ans. « **Il s'est construit avec des carences affectives** », observe la psychologue.

newsletter

Newsletter La Matinale

Recevez l'essentiel de l'actualité nationale et internationale. [Je m'inscris](#)

### **L'accusé condamné à 10 ans de réclusion pour viol**

Mais « **la carence est ce que l'on en fait** », rappelle l'expert psychiatre. Toute sa vie, l'accusé a tenté de fonder une famille. « **Chaque fois, il s'est confronté à son propre échec en raison de sa violence** », constate l'enquêtrice de personnalité. Résultat : sept enfants, issus de trois compagnes différentes. Son seul pilier : l'alcool.

Plus inquiétant, en 2002, l'accusé a déjà été condamné à dix ans de réclusion criminelle par la cour d'assises du Rhône pour les viols de sa belle-fille mineure. Des faits que l'accusé a continué de nier devant la cour. « **Je ne m'en souviens pas, mais c'est possible** », parvient à lui arracher son avocat, Cédric Robert.

Chez l'accusé, l'histoire est un éternel recommencement. Jeudi, il a donc nié les viols, et une partie des violences, qui lui étaient reprochés. Avec d'immenses difficultés, la jeune fille a tenté de raconter ces douloureux épisodes. « **Je ne veux pas dire de bêtise. C'est arrivé entre 10 et 50 fois, je pense** », souffle-t-elle.

**« Quand il m'a poussée, il m'a dit : tu me dégoûtes »**

Son frère a même surpris une de ces agressions. « **Je suis arrivé dans le salon. Elle avait la robe relevée jusque sous les seins, plus de culotte et était sur lui. Quand j'ai demandé ce qui se passait, il l'a repoussée** », se souvient-il. Et l'adolescente de préciser : « **Quand il m'a poussée, il m'a dit : tu me dégoûtes.** »

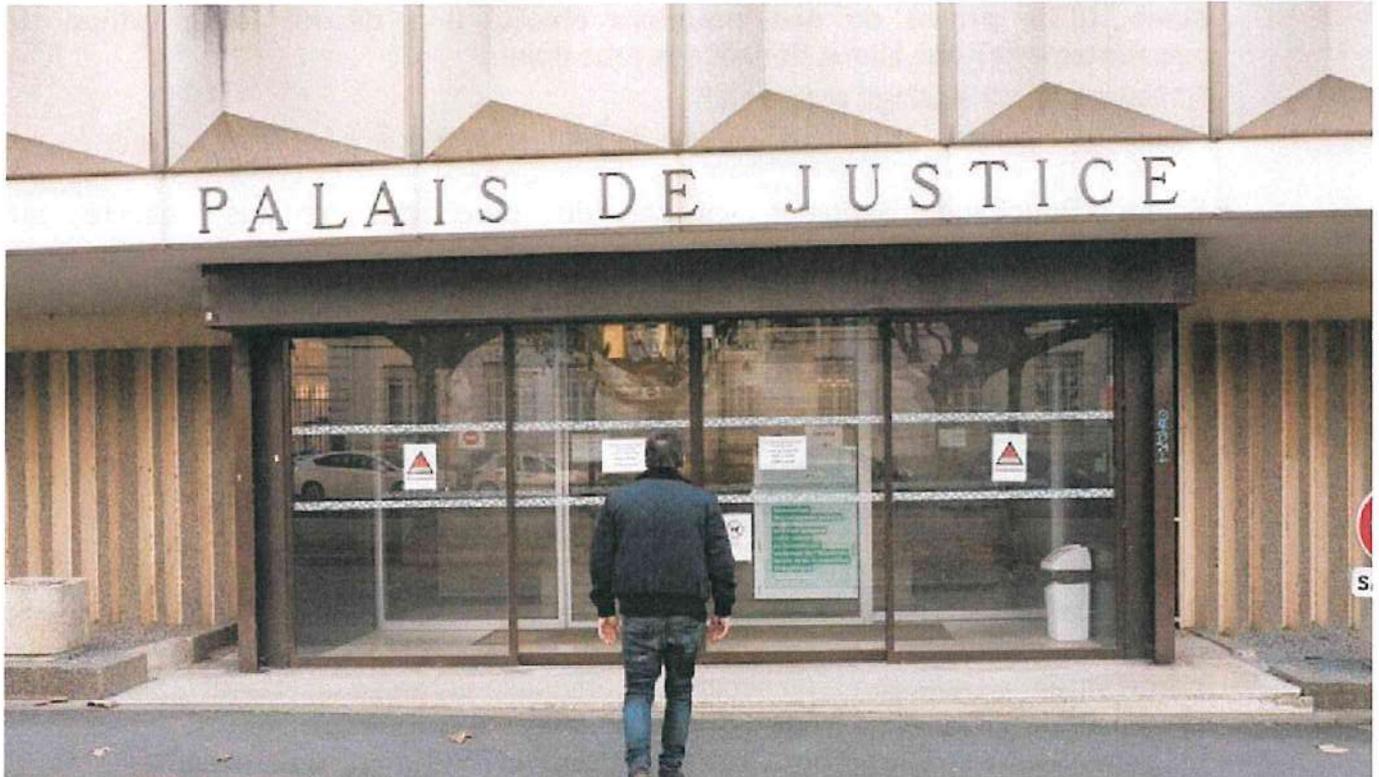
Pendant des années, le frère et la sœur ont tu les violences par peur. « **Si on parlait, il allait nous tuer** », assure la jeune fille. Plusieurs enquêtes ont même été classées

sans suite. Et l'accusé avait obtenu sa mutation chez Atlantic, de Lyon à la Vendée. « **On voulait repartir de zéro** », admet-il. Un moyen, aussi, de fuir la justice.

En fin de journée, la mère des enfants, arrivée ivre à la barre, est venue défendre son mari en dénonçant de « **fausses accusations** ». Une attitude effarante qui tranche avec la dignité des victimes. « **Aujourd'hui, j'ai une vie parfaite. Je voyage, je travaille et j'ai une incroyable relation avec ma sœur** », sourit son fils. Le psychiatre avait donc raison. La carence est ce que l'on en fait.

## Viols et violences sur mineurs en Vendée : 20 ans de réclusion criminelle requis contre l'accusé

Les magistrats de la cour criminelle de la Vendée sont partis délibérer. L'avocate générale, Fiammetta Esposito, a requis 20 ans de réclusion contre l'accusé. Il lui est reproché d'avoir violé sa belle-fille à de nombreuses reprises et d'avoir commis des violences quotidiennes sur les enfants de sa compagne.



L'accusé avait déjà été condamné en 2002, à 10 ans de réclusion criminelle, pour le viol d'une autre de ses belles-filles, devant la cour d'assises du Rhône. | OUEST-FRANCE

Ouest-France

**Sacha MARTINEZ.**

Publié le 28/02/2025 à 17h55

**Journal numérique**

« Je n'ai rien à dire, mais je voudrais pouvoir écrire une lettre aux enfants. » Les derniers mots de Pascal Quillet illustrent bien le procès. Son besoin, surtout, de garder le contrôle en toutes circonstances. Et la possibilité d'asseoir son emprise sur les autres. Durant deux jours, la cour criminelle de la Vendée s'est plongée dans le véritable « enfer quotidien » que l'accusé a imposé à ses beaux-enfants. « La loi, c'est lui », rappelle Fiammetta Esposito, l'avocate générale.

Alors les avocates des parties civiles ont tenté de décrire ces sévices décrits comme des « bousculades » par l'accusé. « Quand ta mère est venue parler, on a pu entrevoir ce qu'il se passait à la maison. Elle, cuisinant une langue de bœuf, bière à la main. Vous, faisant le ménage. Le bruit des coups et des cris. Ou le silence quand Pascal montait à l'étage avec ta sœur », raconte à son client,

Stéphanie Guedo, entre deux références aux Misérables de Victor Hugo. « Ta vie, on peut en faire des romans. »

## Une belle-fille « détruite » selon son avocate

Solène Hermouet décrit, elle, « les repas minutés », « le vomi qu'on oblige à manger » et surtout « les conséquences destructrices » sur sa cliente. « Elle s'est déscolarisée, elle s'est beaucoup mise en danger, elle a été hospitalisée en psychiatrie, elle a fait des tentatives de suicide... Et elle a été de nouveau victime plusieurs fois. C'est sa manière à elle de se déconnecter. En commettant ces actes, il l'a privée de ses premiers émois. Il a détruit toute notion de consentement pour elle », dénonce la robe noire.

Profitez-vous de vos avantages abonné(e)s ?

Places de concerts, de matchs, livres... ils vous attendent sur LaPlace [J'y vais](#)

Esther Bouchaud Berthelot, avocat du père des enfants, éclaire sur la « perversité » de l'accusé. Notamment, comment il aurait poussé sa belle-fille à dénoncer de fausses agressions sexuelles de son père. « Monsieur a été condamné une première fois avant d'être relaxé en appel lorsque sa fille est revenue sur sa parole. Elle a indiqué que c'est bien Pascal Quillet qui lui avait demandé de le dire. Il avait peur que monsieur découvre ce qu'il se passait à la maison. Voilà de quoi il était capable », illustre-t-elle.

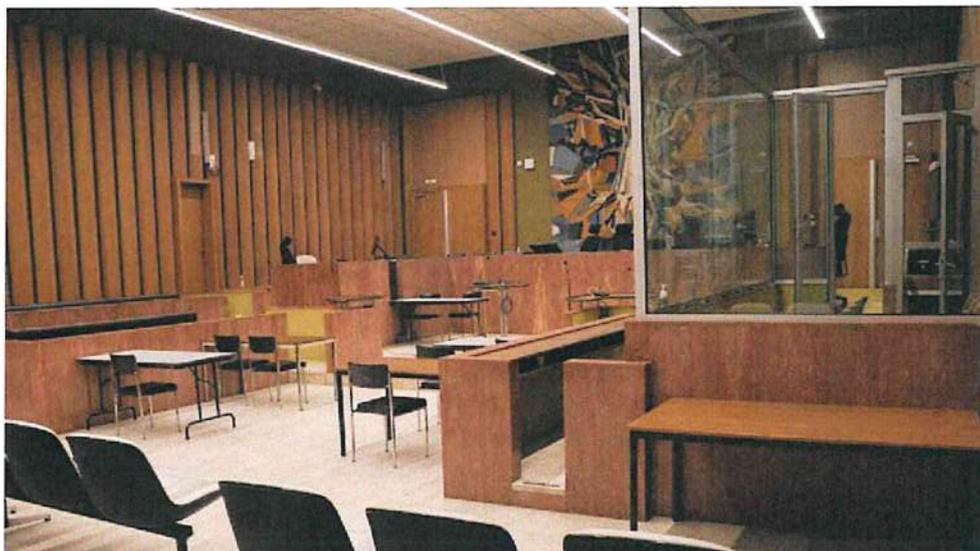
## « Monsieur est un pervers narcissique »

Cette violence sans limite et ces viols répétés, Fiammetta Esposito, l'avocate générale, l'explique par la psychologie de l'accusé. « Monsieur est pervers narcissique. » Dans son réquisitoire, elle dresse le portrait d'un Pascal Quillet « tout-puissant », « sans empathie », « dans la vampirisation d'autrui », « égocentrique », « manipulateur » et « machiavélique »... Le sexagénaire coche toutes les cases. « S'il n'est pas condamné à la peine maximale devant votre juridiction, personne ne le sera », tranche-t-elle. 20 ans de réclusion criminelle et 10 ans de suivi socio judiciaire, avec interdiction d'entrer en contact avec les parties civiles.

En défense, Cédric Robert le concède, oui son client est bien un pervers narcissique. « Il est de ceux qui se sont mal construits. Il est tard pour changer. Toute thèse contraire à ses propres lois n'est pas entendable. Mais est-il alors accessible à la notion de culpabilité ? », s'interroge son conseil. Il l'assure, les violences sont « minimisées, mais reconnues ». Quant aux viols, « il les conteste et en a le droit. Dans ce dossier, c'est la parole de l'un contre la parole de l'autre. Celle de Pascal Quillet doit aussi être entendue. » Le verdict sera rendu dans quelques heures.

## Viols et violences sur mineurs en Vendée : Pascal Quillet condamné à 20 ans de réclusion criminelle

Après deux jours de procès, Pascal Quillet, 64 ans, a été reconnu coupable des viols de sa belle-fille et des violences qu'il a infligées à elle et son frère en Vendée. Une audience marquée par la répétition d'un schéma de violences et d'abus auquel les victimes tentent aujourd'hui d'échapper.



Pascal Quillet a été condamné à la peine la plus lourde possible pour une cour criminelle : 20 ans de réclusion. | OUEST-FRANCE

Ouest-France

**Sacha MARTINEZ.**

Publié le 28/02/2025 à 21h18

Dans sa vie, Pascal Quillet a eu trois belles-filles. Il les a toutes agressées. Ou violées. Vendredi 28 février, après deux jours d'audience, il a été condamné à 20 ans de réclusion criminelle. Il a accueilli le verdict sans ciller. Presque absent. **La cour criminelle** l'a jugé coupable des viols répétés de sa belle-fille et des violences quotidiennes infligées à cette dernière et à son frère. Celles d'un chef qui impose des règles auxquelles il faut se plier sous peine de le payer. « **Il édicte des lois morales dont il est le gardien** », dit l'expert psychiatre.

**Né dans la violence, Pascal Quillet a choisi de la perpétuer.** L'alcool en bandoulière, il a tenté toute sa vie de fonder une famille. « **Chaque fois, il s'est confronté à son propre échec** », observe l'enquêtrice de personnalité. La raison ? « **Monsieur est un pervers narcissique** », s'accordent l'avocate générale, Fiammetta Esposito, et l'avocat de la défense, Cédric Robert. Ils n'en tirent évidemment pas les mêmes conclusions. Toujours est-il qu'à l'heure de fonder une nouvelle famille avec sa nouvelle compagne, à Lyon, Pascal Quillet a de nouveau basculé.

### Un départ en Vendée pour « repartir de zéro »

« **Le premier souvenir que j'ai de Pascal, c'est quand il nous avait retiré nos doudous en pleine nuit parce qu'on pleurait** », témoigne son beau-fils à la barre. Au fil des ans, l'accusé instaure des règles à la maison. Manger en 30 minutes. Faire ses devoirs dans la buanderie. Dormir la porte fermée à clé. Si les enfants ne respectent pas la loi, la sanction tombe. « **Il me mettait la tête dans l'assiette chaude si je ne mangeais pas assez vite** », souffle la belle-fille, marquée.

Profitez-vous de vos avantages abonné(e)s ?

Places de concerts, de matchs, livres... ils vous attendent sur LaPlace **J'y vais**

Mais l'emprise n'est pas assez forte pour Pascal Quillet. Alors quand sa belle-fille se confie sur une agression sexuelle qu'elle a subie, il l'incite à dire que c'est son propre père qui en est l'auteur. Condamné en première instance, ce dernier sera relaxé en appel après les rétractations de sa fille. Insidieusement, le sexagénaire isole les enfants. Il les place sous sa coupe. En fond, les services sociaux connaissent bien la situation. Des placements temporaires ont même été prononcés. Pascal Quillet décide de se faire muter. « **On voulait repartir de zéro** », confirme-t-il.

## « **Il est aussi manipulateur et machiavélique** »

**Car à Lyon, les services sociaux sont loin d'être les seuls fantômes de l'accusé.** En 2002, il a été condamné à 10 ans de réclusion criminelle pour le viol de sa belle-fille, âgé de 15 ans, devant la cour d'assises du Rhône. Loin de ses vieux démons, Pascal Quillet s'installe avec sa famille en Vendée. Là-bas, les règles se durcissent. Les enfants doivent faire le ménage. S'occuper de leurs demi-frères et sœurs. Des cadenas sont installés aux fenêtres. Et les portes se verrouillent de l'extérieur.

Le piège se referme sur les enfants. « **Il imagine beaucoup de choses pour assouvir sa soif de souffrance** », constate **Stéphanie Guedo**, avocate du beau-fils. Allant jusqu'à obliger ce dernier à enterrer lui-même le chien, mort de froid dans le garage, en lui demandant de creuser la terre à main nue. « **Monsieur n'est pas que pervers. Il est aussi manipulateur et machiavélique** », décrypte l'avocate générale. Il divise pour mieux régner. Et monte le frère contre la sœur. Quand sa belle-fille fait le ménage à l'étage, il va « **entendre ses confidences** ».

newsletter

Newsletter La Matinale

Recevez l'essentiel de l'actualité nationale et internationale. **Je m'inscris**

## **La résilience des belles-filles face à l'accusé**

En réalité, il va la violer à l'étage. « **Quand il montait, on entendait plus un bruit alors que, deux minutes avant, elle passait l'aspirateur** », raconte son frère. « **Devant les gendarmes, sa mère a expliqué que monsieur montait une à deux fois par semaine** », pose Fiammetta Esposito. En deux ans, il a donc violé sa belle-fille près d'une centaine de fois. « **S'il n'est pas condamné à la peine maximale devant votre juridiction, personne ne le sera** », poursuit l'avocate générale.

**L'accusé, lui, crie aux complots** : sa belle-fille ment, son beau-fils est violent et leur père veut se venger. Son avocat, Cédric Robert, estime qu'il existe un doute. « **Dans**

ce dossier, c'est parole contre parole. Aucun élément ne confine à l'évidence. » **La cour a suivi les réquisitions de l'avocate générale.** 20 ans de réclusion assortis d'une peine de sûreté des deux tiers. Il devra s'astreindre à un suivi socio judiciaire pendant cinq ans à sa sortie de prison. Et aura l'interdiction d'entrer en contact par quel moyen que ce soit avec les victimes.

Ironie de l'histoire, c'est vers la première victime de Pascal Quillet que sa belle-fille s'est tournée. « **Elle est venue chez moi après une fugue. Depuis qu'elle sait qu'elle peut rester, elle va mieux** », sourit la première belle-fille de l'accusé. Et l'avocate de l'adolescente, Solène Hermouet, de tempérer : « **En commettant ces actes, il l'a privée de ses premiers émois. Il a détruit toute notion de consentement pour elle. Le chemin est encore long.** »